



## PRESTATIONS EXTRA-LEGALES

*L'été touche à sa fin et va peu à peu laisser sa place à l'automne, synonyme de changements au sein de la famille : nouvelle rentrée scolaire, nouvelles activités extrascolaires, ...*

*Dans le cadre de sa politique d'Action Sanitaire et Sociale, la MSA Haute-Normandie accompagne ces changements. Diverses prestations extralégales, soumises à conditions d'âge et de ressources, peuvent être allouées aux familles. Pour de plus amples informations, consultez le site Internet de la MSA : [www.msa-haute-normandie.msa.fr](http://www.msa-haute-normandie.msa.fr) Nos imprimés de demande y sont téléchargeables dans l'espace : Services en ligne / Formulaires à télécharger / Autres formulaires.*

### ❖ Les aides aux activités et aux loisirs

**C'est la rentrée des classes et le moment des inscriptions dans les clubs de sport et de loisirs.**

**Plus d'excuses pour ne pas faire de sport !**



Un bon loisirs est octroyé par la MSA Haute-Normandie aux jeunes de 6 à 18 ans pour favoriser la pratique d'activités sportives et socioculturelles. La participation représente 50 % de la dépense avec un plafond de 60 € par an et par enfant. Les familles concernées seront destinataires d'une information personnalisée courant octobre 2013.

Pour les activités sportives pratiquées au sein d'une structure affiliée, le Département de Seine-Maritime vous propose le «Pass'Sport 76». Il offre aux jeunes séniomarins la prise en charge d'une partie du montant de l'inscription (cotisation annuelle + licence fédérale + cours) dans la limite de 60 €.

**Renseignements auprès de la Cellule Pass'Sport au 02 35 52 64 26 ou sur [www.pass-sport76.fr](http://www.pass-sport76.fr).**

**La MSA Haute-Normandie participe également aux dépenses liées aux frais de centre de loisirs.**

**Une aide de 7 € maximum par jour et par enfant est accordée aux familles. Une durée minimum de 5 jours consécutifs durant les vacances scolaires, dans la limite de 30 jours par an, est requise. Il est possible de participer à hauteur de 4 € par jour si le centre de loisirs est ouvert uniquement en demi-journée.**

### ❖ Les aides à la scolarité et à la formation

Votre enfant, âgé de 15 à 25 ans et à votre charge, vient d'obtenir son bac et suit des études ou une formation dans un établissement d'enseignement agricole.

Vous pouvez bénéficier de l'aide à la scolarité

pour faire face aux différentes dépenses engagées (frais d'inscription, de concours, de scolarité, d'internat, de transport en commun, de matériel lié à la formation...).

**Cette prestation s'élève à 250 € par enfant et par an (majoration possible de 200 € pour les familles monoparentales) et n'est pas cumulable avec la prestation apprentis.**

### ❖ La prestation apprentis

Votre enfant, âgé de 15 à 25 ans, est en apprentissage et perçoit une rémunération inférieure à 55 % du SMIC.

**Une aide de 250 € par an et par enfant peut vous être accordée.** La prestation apprentis a pour objet de vous soutenir face aux dépenses entraînées par un apprentissage.

### ❖ Quelques jours en classe pédagogique

**Si votre enfant participe à une classe pédagogique, vous pouvez percevoir une aide de 13 € maximum par jour et par enfant dans la limite de 30 jours par an, tous séjours confondus.**

Les séjours, avec un minimum de 3 jours consécutifs, doivent se dérouler sur le temps scolaire et les enfants doivent être âgés de 6 à 18 ans.

**Des bourses départementales peuvent également être attribuées sous certaines conditions par les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.**

**Renseignements auprès des Conseils Généraux. Certaines caisses de retraites complémentaires peuvent aussi octroyer des aides à la scolarité.**

## ❖ L'aide au permis de conduire, en route !

La mobilité est très importante dans la vie quotidienne de vos grands enfants.

S'ils sont âgés de 18 à 25 ans et sous conditions de ressources, vous pouvez

bénéficier d'une participation financière de 300 € au permis B.

## ❖ L'aide à domicile à la naissance ou à l'adoption

**Vous êtes enceinte ou adoptez un enfant,** à partir du 7<sup>e</sup> mois de grossesse jusqu'au

6<sup>e</sup> mois de l'arrivée de l'enfant, il vous est proposé 35 heures gratuites d'auxiliaire de vie sociale.

Il suffit d'être allocataire pour bénéficier de cette prestation non soumise à conditions de ressources.

# ■ ACTIONS SUR LES TERRITOIRES

## ❖ Avenir en soi, révélez votre potentiel !

**Tout au long de notre vie nous apprenons, mais en avons-nous conscience ? Le concept de l'avenir en soi vise justement à révéler ce potentiel.**

Cette démarche de reconnaissance des acquis permet à chacun de prendre conscience de ses capacités et de les mettre en œuvre face aux changements liés aux événements de la vie ou à l'environnement social et économique.

L'action vise à amener chacun à construire un projet professionnel ou personnel au cours de sept à huit séances, à raison d'une journée par semaine. Elle est animée par un travailleur social.

**Trois groupes ont eu lieu depuis le début de l'année : un sur Yvetot, un sur Neufchâtel-en-Bray et un sur Brionne. Pour 2014, d'autres groupes sont en projet.**

**Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le service Action Sanitaire et Sociale de la MSA Haute-Normandie au 02 35 12 70 39 ou au 02 32 23 44 22.**

## ❖ NOUVEAUTE Prestation de service unique

**Deux nouveaux services en ligne sont disponibles sur l'espace privé MSA pour faciliter les démarches entre les**

**parents d'enfants de moins de 4 ans et les structures d'accueil de ces enfants.**

La MSA participe, pour ses allocataires, au financement des structures d'accueil des jeunes enfants. Pour calculer le montant de la participation restant à la charge des familles, les structures d'accueil ont besoin de recueillir des informations sur leur situation : composition de la famille et ressources. Précédemment, les familles ou les structures d'accueil devaient contacter la Caisse de MSA pour obtenir ces informations. Avec ces deux nouveaux services, les intéressés pourront directement les obtenir.

**Ces services en ligne répondent à deux attentes :**

- **celle des parents** de pouvoir disposer, à tout moment dans leur espace privé, d'une attestation regroupant, sur une période donnée, l'ensemble des informations qui leur sont demandées par les structures,

- **celle des structures d'accueil** qui souhaitent consulter et vérifier les dossiers des familles pour calculer le montant qui reste à leur charge.

**Le nouveau service pour les parents**

Disponible dans l'espace privé des particuliers, le nouveau service apparaît dans la rubrique «Mes attestations» sous le libellé «Mes infos et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)».



En cliquant sur ce lien, l'adhérent peut consulter les informations qui seront retenues pour le calcul de la PSU et choisir une période de référence qui correspond à la date à laquelle il souhaite confier son enfant. Il lui suffit ensuite d'imprimer le document et de le remettre à la structure qu'il a choisie pour accueillir son enfant.

## Zoom sur la médiation familiale

La médiation familiale peut vous aider à rétablir le dialogue et maintenir vos liens familiaux en cas de difficultés ou de conflits.

Le médiateur favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la gestion des conflits, notamment dans le domaine familial quelque que soit le type de difficultés (ruptures, conflits intergénérationnels, décès, questions patrimoniales, etc.).

**Les associations de médiation à votre disposition sont :**

**En Seine-Maritime,**

• **Association Trialogue**

29 rue de Buffon - 76000 Rouen

Tél. Fax 02 32 08 07 12

a.trialogue@free.fr

• **Association Les Nids/Harpe - Les Nids**

48 bis rue S. Girardin - 76000 Rouen

Tél. 02 35 15 04 00 - Fax 02 32 10 91 29

harpe-rouen@lesnids.fr

• **UDAF 76 (Union Départementale des Associations Familiales)**

6 rue Le Verrier - BP 30187

76136 Mont-Saint-Aignan

Tél. 02 76 51 70 70

abenesville@udaf76.fr.

**Dans L'Eure,**

• **ADAEA**

12 Place Clémenceau - 27000 Evreux

Tél. 02 32 37 09 36 - Fax 02 32 33 63 42

espaceclienfamilial@adaea-27.com

• **Association «Les Fontaines**

41, Cour de la Lance

Appartement 317 - 27100 Val-de-Reuil

Tél. 02 32 21 58 14





### ❖ Mal-être au travail... en parler au 02 35 03 20 20

Partageant des valeurs communes telles que la solidarité et engagée dans la prévention du suicide, la MSA Haute-Normandie a décidé de s'associer à SOS Amitié Rouen, dont l'expertise est reconnue, pour apporter aux adhérents MSA (exploitants, salariés, ayants droit, employeurs de main-d'œuvre, apprentis...) un accès 24h/24h à une ligne d'écoute téléphonique.

Les bénévoles oeuvrant pour l'association sont formés à l'écoute et soumis au secret professionnel. Les appels sont anonymes et restent confidentiels.

SOS Amitié s'engage à indiquer, à tout appelant relevant du régime agricole, les numéros de téléphone de la MSA Haute-Normandie en capacité d'assurer les prises en charge possibles. N'hésitez pas à diffuser cette information autour de vous.

**Besoin de parler :**  
appelez le 02 35 03 20 20  
(coût d'un simple appel téléphonique).

### ❖ De bonnes dents pour vos enfants !

**Nous savons que les dents de demain se préparent aujourd'hui.**

Les caries sont des infections, tout comme les otites ou les angines «blanches».

Les caries sont donc contagieuses :

- entre les personnes, si on échange sa brosse à dents avec quelqu'un d'autre
- entre les dents : une dent de lait infectée risque de contaminer les dents définitives

**Pour cette raison, la MSA invite vos**

**enfants pour un bilan gratuit chez le dentiste de votre choix :**

- à 3 ans pour s'habituer au cabinet dentaire et avoir des conseils sur l'hygiène dentaire et alimentaire,
- à 6 et 7 ans pour vérifier les premières dents définitives et vérifier l'alignement des dents et des mâchoires,
- à 9 et 12 ans car de nouvelles dents définitives apparaissent,
- à 15 et 18 ans pour un contrôle des dents de sagesse.

La MSA adressera à la date anniversaire de votre enfant une invitation pour une consultation gratuite. N'oubliez pas de l'apporter à votre dentiste, vous n'aurez pas d'avance de frais à faire !

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Dr José de San Fulgencio  
Dentiste Conseil MSA au 02 35 12 70 93**

### ❖ L'heure des aidants

**«Un temps d'échange pour tous ceux concernés par l'accompagnement d'une personne en perte d'autonomie».**

Le rôle de l'entourage pour les personnes âgées ou en situation de handicap est très important et participe pleinement à la qualité du maintien à domicile ou en établissement. Ce rôle est difficile et les aidants se sentent souvent isolés.



Pour répondre à cette préoccupation, la MSA avec différents partenaires, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Evreux et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), ont décidé d'offrir aux aidants la possi-

bilité de se retrouver et d'échanger dans un lieu convivial et agréable. Ce lieu est destiné aux familles et aux proches qui aident une personne âgée ou une personne handicapée de plus de 20 ans. On y vient comme dans un café de proximité, sans inscription ou formalité d'engagement préalable.

**Le rendez-vous est donné à tous les aidants à la Brasserie Beauclerc : 6, place de la Madeleine à Verneuil-sur-Avre, les 2<sup>e</sup> mardis de chaque mois de 17 h à 19 h.** Sont présents à ces rencontres, un travailleur social de la MSA ou de la CARSAT, du CLIC ainsi qu'un psychologue.

**Ces lieux d'échanges se déroulent également sur les territoires de :**

- **Pacy-sur-Eure** : les 2<sup>e</sup> mardis de chaque mois à la Brasserie «Saint-Lazare», 87 rue Isambard à Pacy-sur-Eure.

- **Evreux** : les 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois «Au petit bruit de l'œuf dur», rue du Docteur Oursel à Evreux.

**Pour tout renseignement complémentaire : contactez Aurélie Mare au 02 32 23 43 36 ou Nadège Corso au 02 32 23 43 38, assistantes sociales MSA.**

### ❖ PEPS EUREKA

Le Programme d'Éducation et de Promotion Santé (PEPS) a été conçu par la MSA en collaboration avec la Fondation Nationale de Gérontologie. C'est un programme complet qui prend en compte toutes les composantes du «bien vieillir».

Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 55 ans, quel que soit leur régime de retraite. Peps Eurêka s'insère ainsi dans une démarche de prévention globale du vieillissement menée par la MSA.

Cette action est organisée par l'ASEPT HN\* sur les départements de Seine-Maritime et de l'Eure. Ce programme complète ainsi les Ateliers du Bien Vieillir, un programme d'éducation à la santé également développé par l'ASEPT Haute-Normandie.

**Avec Peps Eurêka, votre mémoire est en pleine forme !**

Égarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film... Avec l'âge le cerveau perd de sa capacité à retenir les nouvelles informations. Peps Eurêka, accompagné d'une bonne hygiène de vie vous permettra d'entretenir votre mémoire.

**Peps Eurêka : comment ça marche ?**

Le programme est composé de 10 séances d'environ 2 h 30 animées par des animateurs formés à la méthode «Peps Eurêka».

Vous ferez partie d'un groupe de 8 à 15 personnes qui, comme vous, ont envie d'entretenir et cultiver leur mémoire. Grâce à cette approche conviviale, vous partagerez vos expériences et vos savoirs. Et tout ça, dans une ambiance agréable et dynamique.

#### **Que peut vous apporter le programme Peps Eurêka ?**

Grâce à la méthode, vous allez comprendre comment fonctionne votre mémoire. Les exercices pratiques vous permettront d'évaluer vos ressources psychologiques et d'apprendre à mieux vous connaître. Vous allez ainsi prendre conscience que de nombreux facteurs (activité physique régulière, alimentation équilibrée, respect des cycles de sommeil...) influencent le fonctionnement de notre cerveau. Les animateurs vous apprendront comment agir sur ces facteurs pour améliorer votre santé et votre mémoire.

**Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter Céline Carnet au 02 32 97 58 46.**



*\*ASEPT HN : Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires créée par la MSA avec ses partenaires.*



**SWEET HOME  
CABOURG**



## **Votre séjour au bord de la mer !**

**Profitez de 10 % de réduction en basse saison et de 5 % de réduction le reste de l'année !\***

**Sweet Home, village vacances situé en bord de mer à Cabourg en Normandie, offre un large éventail d'activités pour toute votre famille en formule hôtelière ou formule gîtes.**

Profitez des nombreux atouts de la ville de Cabourg : courses hippiques en nocturne, machines à sous au Casino pour vos soirées festives, balades vivifiantes le long des quatre kilomètres de digue, et bien d'autres encore.

Le centre thalassothérapie Thalazur, situé sur le terrain jouxtant celui de Sweet Home, propose des soins à la journée. Pensez à les appeler et à prendre rendez-vous.

A proximité, goûtez au charme des planches de Deauville, le port de Trouville, sans oublier les plages du Débarquement, chargées d'histoire.

Visitez les célèbres haras des environs, ainsi que les délicieuses fromageries et cidreries locales...

Bon séjour à Sweet Home...

**Réservez votre séjour sur  
[www.sweethome-cabourg.fr](http://www.sweethome-cabourg.fr)  
ou au 02 31 28 15 00**

*\* Offre réservée aux ressortissants de la MSA.*